

Délibération du Comité

Assemblée générale du 7 Février 2020

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	78
	Présents	78		Contre	0
	Pouvoirs	0		Abstention	0
	Votants	78		Total	78

Objet : Budget Primitif de l'année 2020 - Budget principal

Pascal Grappin, 1^{er} Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2020 du Budget principal établi selon la nomenclature comptable M14.

La répartition des ouvertures de crédits par section est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 404 175 €	10 404 175 €
Investissement	15 542 000 €	17 628 075 €
Total	25 946 175 €	28 032 250 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à : 3 246 075 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité :

- adopte le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2020 ;
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente délibération.

Dijon, le 10 février 2020

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 021-200049922-20200207-013_20_DEL-DE